



REGLEMENT DU TROPHEE DES MEILLEURS JEUNES

ARTICLE 1 – Le Trophée des Meilleurs Jeunes est réservé aux braques allemands âgés de plus de 6 mois et de moins de 36 mois, le jour de l'épreuve.

Cette épreuve a été créée pour récompenser et valoriser des jeunes chiens venant de passer et obtenir leur TAN et ayant démontré de grandes qualités naturelles, tant sur l'allure que la prise de point.

Ne pourront être sélectionnés lors du TAN pour ce Trophée que des chiens appartenant à des propriétaires amateurs, carte I-Cad faisant foi, et présentés par des conducteurs non professionnels, aucune dérogation ne sera admise.

De plus, ne pourront plus participer les chiens devenus trialers, titulaires d'un BICP, ou tout simplement classés en fields trials officiels.

Le jury sera composé au minimum de 2 personnes désignées par le comité, choisies parmi nos examinateurs de tan.

ARTICLE 2 – Pourront être qualifiés pour cette épreuve les chiens qui se seront particulièrement distingués lors des TAN organisés par le club, sur le territoire national, dans le courant de la même année. Le nombre de sélectionnés ne pourra excéder 4 pour chaque tan organisé. Les propriétaires des chiens doivent être adhérents à jour de cotisation le jour de l'épreuve.

ARTICLE 3 – Le Trophée des Meilleurs Jeunes se déroulera, entre la fin des Tan organisés dans les régions et la fin des épreuves officielles de l'automne. Il opposera les différents sélectionnés. Seront récompensés les 3 meilleurs mâles et les 3 meilleures femelles. Les premiers de chaque sexe se verront offrir l'engagement à la Nationale d'Elevage de l'année suivante. L'ensemble des participants à ce Trophée pourront profiter d'une remise de 15 % sur l'engagement du chien à la Nationale de l'année suivante. Il sera créé spécialement pour cette épreuve un tee-shirt qui sera remis à chaque participant. Les engagements sont offerts par le club. Un diplôme sera remis à tous les présents.

ARTICLE 4 – L'introduction des oiseaux sur le terrain sera organisée par le jury. Celui-ci veillera à ce que tous les chiens soient mis dans les mêmes conditions. Le club se chargera de se procurer les oiseaux nécessaires, et trouver des guides et poseurs en conséquence.

ARTICLE 5 – Le terrain proposé devra être plat ou légèrement vallonné, permettant à l'ensemble des participants de voir évoluer les chiens, d'une superficie assez grande pour s'exprimer, recouvert d'une végétation ni trop haute ni trop épaisse. Les bois clairs peuvent être également retenus. Il sera tenu compte de la méconnaissance de certains biotopes vu le jeune âge de certains chiens.

ARTICLE 6 – Les chiens courent en solo, l'ordre sera déterminé par le jury. Le parcours ne devra pas excéder 15 minutes. Un chien qui en fin de parcours n'aura pas rencontré d'oiseau, pourra être rappelé si son allure et sa quête l'ont fait se remarquer. La quête doit être ample sur les côtés, d'une profondeur correcte et croisée, de telle sorte qu'elle garantisse une exploration correcte du terrain proposé. La plus grande importance dans les jugements sera accordée au style, à l'arrêt, à l'initiative et à la passion de la chasse ainsi qu'à l'équilibre démontré sur le terrain. Un chien montrant de grandes qualités naturelles avec une quête correcte pourra être préféré à un chien sage à l'envol et au feu mais moins passionné. Les examinateurs seront indulgents pour les arrêts à vide compte tenu des nombreuses émanations laissées par les oiseaux des tours précédents.

ARTICLE 7 – Un barrage final sera organisé afin que les meilleurs sujets de chaque batterie puissent être examinés sur les allures spécifiques au Braque Allemand. Seront vus en couple les mâles, puis les femelles. Un Vainqueur sera désigné dans chaque sexe, les 2^e et 3^e étant départagés de la même façon.